



Liste des délibérations examinées par le conseil communautaire le 13 octobre 2022  
28 membres présents – 2 pouvoirs - soit 30 votants sur 31.

**1) Finances : Participation du budget principal au budget annexe Halte Nautique.**

Comme les autres années, il est nécessaire d'abonder le budget halte nautique d'un montant de 1 700 €. Délibération adoptée à l'unanimité

**2) Assainissement : Approbation des zonages d'assainissement des communes des anciennes communautés de communes « Marne et Orconté » et « Bocage Champenois »**

Les études concernant les zonages de la CC Bocage Champenois ont été réalisées de 2007 à 2009 et celles concernant les zonages de la CC Marne et Orconté de 2010 à 2011 mais les plans de zonages n'ont pas été approuvés par ces deux ex communautés de communes.

Les plans de zonages d'assainissement des communes membres des ex- CC sont approuvés à l'unanimité

**3) Aménagement du territoire : Signature d'une convention tripartie entre la commune de Larzicourt, le département de la Marne et la CC Perthois Bocage et Der .**

Des travaux d'aménagement de la RD 59 en agglomération de Larzicourt ( rue des Dames et rue du Lavoir ) seront prochainement réalisés et nécessitent également des travaux d'assainissement pluvial et la réfection des trottoirs d'où l'établissement d'une convention entre ces trois entités. Délibération adoptée à l'unanimité.

**4) Décision modificative n° 3 sur le Budget principal**

Nécessité d'abonder les comptes ouverts en dépenses et en recettes pour des opérations sous mandat d'un montant de 5 000 €. Délibération adoptée à l'unanimité.

**5) Demande d'adhésion au syndicat mixte de démoustication Marne et Der au nom des communes de Châtillon sur Broué et Giffaumont- Champaubert.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

**6) Convention de financement liée à la restructuration du centre de secours de Vitry le François entre le SDIS et la CC Perthois Bocage et Der.**

La CC doit participer à hauteur de 263 000 € ( estimatif ). Le SDIS propose trois possibilités pour apporter sa contribution financière dont un financement sur 10 ans avec un paiement annuel de 1 /10eme soit environ 30 000 € si intégration des frais financiers. Après discussion, le conseil communautaire opte plutôt pour une durée de 15 ans. La délibération est reportée afin d'entreprendre une négociation avec le SDIS.

**7) Demande au nom des communes de Giffaumont – Champaubert, Outines, Arrigny et Saint Remy en Bouzemont de la dénomination « commune touristique ».**

Ces quatre communes ayant sollicité leur classement en commune touristique par délibération, en vertu de l'article R 133-32 du Code du Tourisme, le conseil communautaire décide à l'unanimité de demander la dénomination « commune touristique » pour ces 4 communes.

**8) Demande au nom des communes de Giffaumont- Champaubert, Outines, Arrigny et Saint Remy en Bouzemont du label « Station classée de tourisme »**

Ces quatre communes ayant sollicité leur classement en commune touristique par délibération, en vertu de l'article R 133-37 du Code du Tourisme, le conseil communautaire décide à l'unanimité de demander la dénomination « commune touristique » pour ces 4 communes.

**9) Modification des statuts pour une prise de compétence «Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.**

Délibération ajournée.

La Présidente, Pascale Chevalot

